

EDITORIAL

Thérapie

S' IL y a un vœu que les chefs d'entreprise aimeraient formuler pour 2017, ce serait de voir les délais de paiement s'améliorer. Car la situation s'est encore dégradée cette année: se faire payer à plus de 7 mois, c'est de plus en plus courant. Aucun secteur n'est épargné (voir l'enquête Euler Hermes dans L'Economiste du 1er décembre 2016).

Bien avant l'état du carnet de commandes, les délais clients sont aujourd'hui la préoccupation centrale des dirigeants des PME. Et à l'évidence, aucun protocole thérapeutique ne semble venir à bout de ce qui est désormais l'une des principales causes de mortalité des petites entreprises.

La loi pour laquelle le patronat s'est tant mobilisé est tout simplement inopérante sur le terrain. Formaliser les délais, c'est une chose, mais il n'est pas possible d'appliquer des pénalités de retard à tous ses clients. Ni les traduire en justice. Sinon, la relation commerciale se transformerait en une confrontation permanente ou en guerre civile interentreprises. Et dans tous les cas, beaucoup de ces entreprises défaillantes sont elles-mêmes victimes de la métastase des impayés.

Les exemples qui ont marché en Europe sur le traitement des délais de paiement se sont appuyés d'abord sur la mobilisation interne des filières. Une législation est certes nécessaire, mais elle ne peut pas à elle seule transformer les mentalités si les opérateurs ne s'engagent pas. C'est la grande leçon à retenir de la situation actuelle. L'Etat, jadis mis en cause dans cette pollution de l'environnement des affaires, a réalisé de gros progrès. Mais il est encore loin d'être irréprochable.

Au secteur privé aussi d'aller au-delà de la posture de procureur et de faire son autocritique, filière par filière, branche par branche. Et si tout le monde commençait par réduire de quelques semaines le délai fournisseur à défaut de régler à temps? □

Abashi SHAMAMBA

Le réveil de la Bourse!

• **+23,92% depuis janvier, mais les volumes ne suivent pas**

• **Introductions en Bourse, liquidité, régulation... les chantiers prioritaires**

• **Une feuille de route attendue début 2017**

Voir Analyse pages 4 & 6



Budget 2017

Avec ou sans gouvernement

L' ABSENCE d'un gouvernement n'aura aucun impact sur la continuité des services publics. Le projet de loi de finances 2017, tel que déposé au Parlement, entrera en vigueur dès le 1er janvier, comme nous l'avions annoncé. Les décrets adoptés en Conseil de gouvernement, jeudi dernier, activent la mobilisation des recettes et l'engagement des crédits budgétaires. Retenez surtout que le dispositif fiscal et douanier du projet de budget sera mis en oeuvre. □

Voir page 2

■ **Les IDE décrochent**

■ **Les Chinois se positionnent sur la LGV**

■ **Samir: Pas de vente en lots**

Voir De Bonnes Sources

**Industrie du papier
La sauvegarde qui
froisse l'UE**

Voir page 10

**Casablanca
Cinq sites de l'ancienne
médiina réhabilités**

Voir page 17